

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

COMITE D'ACTION SANITAIRE DE CARREFOUR-FEUILLES

PROTOCOLE D'ACCORD

PNUD / CASCAF

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

ET

LE COMITE D'ACTION SANITAIRE DE CARREFOUR-FEUILLES (CASCAF)

**POUR
LA GESTION DU PROJET DE COLLECTE DE DECHETS SOLIDES
A CARREFOUR-FEUILLES**

Considérant que le Programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après désigné PNUD) exécute un Projet Pilote de Collecte de Déchets Solides à Carrefour Feuilles;

Considérant que le Comité d'Action Sanitaire de Carrefour Feuilles (ci-après désigné CASCAF), association créée par le PNUD dans le cadre de ce projet pilote, reconnue par l'Etat Haïtien et légalisée auprès du Ministère des Affaires Sociales au #: STE-05463, NIF: 000-599-057-2, déclare : être disposée à collaborer avec le PNUD pour mener les activités dudit projet.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

1- Dispositions Générales

1.1- Portée de l'accord

PNUD et CASCAF conviennent, par le présent accord, de travailler en partenariat dans le cadre de ce Projet.

1.2- Description Détaillée de l'Action

Elle consiste à transférer à CASCAF, la gestion des activités suivantes : l'embauchage, le contrôle et le paiement des Trois Cents Quatre Vingt Cinq (385) travailleurs affectés : au nettoyage des rues, à la Collecte des Déchets Solides, au Centre de Triage et au Centre de Compostage.

2. Prescriptions

2.1- CASCAF s'engage à:

- embaucher les travailleurs;
- organiser leurs activités sur le terrain, c'est-à-dire : la mobilisation et sensibilisation communautaire, le nettoyage des rues, la collecte, le triage et le compostage des déchets solides;
- effectuer un contrôle journalier des 385 travailleurs;
- organiser les travailleurs de collecte en deux groupes de 164 personnes;
- alterner ces deux groupes de 164 travailleurs sur une base mensuelle ;
- remettre un rapport de contrôle détaillé au PNUD chaque semaine;
- effectuer le paiement des travailleurs sur une base mensuelle;

2.2- Le PNUD s'engage à prendre en charge le paiement des travailleurs du projet jusqu'au 30 Avril 2008.

2.3- CASCAF doit fournir au PNUD, une facture détaillée y compris la liste de présence de tous les travailleurs, au moins quinze jours avant la date de paiement. Toute requête subséquente ne sera honorée que sur la base d'un justificative de l'avance précédente.

2.4- Les modalités de paiement sont les suivantes:

Le montant sollicité sera transféré, sur présentation d'une requête par CASCAF, au numéro de compte suivant: 452 - 991 (Capital Banque, Gourdes).

Ce montant inclura:

- Le paiement des 385 travailleurs dont:
 - a) Equipe de nettoyage: 328 travailleurs (rotation mensuelle de 164 personnes) et 4 chefs d'équipe;
 - b) Equipe de Collecte: 6 travailleurs;
 - c) Equipe de Triage: 24 travailleurs, 1 chef d'équipe, 1 gardien et 1 logisticien;
 - d) Equipe de Compostage: 19 travailleurs et 1 chef d'équipe.

- Les frais de gestion du bureau de CASCAF (5 % du montant total de la facture)

2.5- Les différentes activités du projet (mobilisation et sensibilisation communautaire, nettoyage des rues, collecte, triage et compostage des déchets solides) seront gérées par le PNUD en partenariat avec CASCAF jusqu'à la fin de l'expérience pilote.

2.6- La gestion de toutes les activités du projet sera transférée à CASCAF à la fin de l'expérience pilote.

3. Entrée en vigueur de l'Accord

Le présent protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature.

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ACCORD

PNUD/CASCAF

Vu le protocole d'accord entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Comité d'Action Sanitaire de Carrefour-Feuilles (CASCAF) signé le 6 Décembre 2007.

Considérant qu'il y a lieu de continuer les activités liées par ce dit accord. Ce présent amendement modifie le point 2.1 de l'accord et précise que:

-CASCAF s'engage à effectuer le paiement des facilitateurs sur une base mensuelle.

De cette modification, il est entendu entre les parties que cet amendement reporte la fin de l'accord initial au 31 Décembre 2011.

Fait à Port-au-Prince en deux exemplaires, en langue française dont un est remis au PNUD et un à CASCAF, le Février 2011.

En foi de quoi, les parties ont signé le présent amendement.

Pour le PNUD


Jessica Faieta
Directrice Principale



Pour CASCAF


Patrick Massenat
Président